

**Un(e) seul(e) ministère, institution ou organe mène le processus.**

Au niveau national, il pourrait s'agir du ministère de la Migration, des Statistiques, de la Planification du développement national ou d'un autre ministère. Le ministère assumant les plus grandes responsabilités dans le cadre de la migration pourrait jouer un rôle utile, car il apporterait une expertise technique supérieure dans l'ensemble des domaines touchant à la migration et mettrait à profit ses relations existantes et son pouvoir fédérateur auprès des parties prenantes de la migration pour faciliter la collaboration. Par exemple, ce serait approprié si les pays ont une perspective relativement claire des aspects à renforcer dans des lois, des politiques et des programmes spécifiques sur la migration. Le bureau national de la statistique ou le ministère de la Statistique responsable serait utile pour assumer des fonctions solides de suivi et d'évaluation et/ou si un objectif connu est destiné à renforcer les capacités à plus long terme en matière de données sur la migration. De même, le ministère de la Planification du développement responsable serait utile si les pays souhaitent se focaliser principalement sur l'intégration de la migration dans l'ensemble des activités de planification du développement dans divers secteurs. Les pays pourraient également décider que deux ministères assument la direction ensemble. Ceci pourrait renforcer le processus en approfondissant l'expertise dans certaines activités et en augmentant la cohérence horizontale. Par exemple, le ministère de la Migration et le bureau national de la statistique pourraient choisir d'assurer une gestion conjointe, en délimitant clairement leurs rôles et leurs responsabilités respectifs pour chaque activité, où le ministère de la Migration mène l'établissement des priorités et le processus d'élaboration des interventions, et le bureau national de la statistique dirige les activités de suivi et d'évaluation. Au niveau local, il pourrait s'agir de l'administration gouvernementale locale ou d'un organe responsable dans le domaine concerné. La décision d'attribution de la responsabilité de la direction au niveau local dépend du contexte, y compris des capacités institutionnelles et des objectifs du processus de mise en oeuvre des ODD. Que cette approche soit adoptée au niveau local ou national, l'organe directeur doit assurer un engagement horizontal avec les autres ministères, agences et administrations gouvernementales tout au long du processus, tant pour augmenter la cohérence que pour aider à renforcer la sensibilisation, l'engagement et l'adhésion politique.

**Une institution, un conseil ou un groupe de travail coordinateur/rice dirige le processus.**

Cet organe spécialisé pourrait coordonner les activités entre les acteurs gouvernementaux concernés et être créé aux niveaux local et national. S'il est créé au niveau national, cet organe doit comprendre plusieurs agences. Outre la coordination, cet organe pourrait également exercer un pouvoir de décision.

**Une organisation externe dirige le processus par le biais d'activités de facilitation et de coordination.**

Une ou plusieurs organisations, telles que l'Organisation internationale pour les migrations ou le Programme des Nations Unies pour le développement, pourrai(en)t faciliter le processus de mise en oeuvre pour le compte des acteurs gouvernementaux locaux ou nationaux. Les acteurs pourraient également choisir l'une des structures ci-dessus et consulter régulièrement une organisation externe qui propose des orientations techniques continues.